

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 24 JUILLET 1924

Rapports de la Commission des Naturalisations sur des demandes de Grande Naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement.

(Voir les n^{os} 306 (session de 1922-1923), 108, 220, 281, 282 et les Ann.
parl. de la Chambre des Représentants, séances des 12 et 18 juin 1924
et le n^o 197 du Sénat.)

Présents : MM. MAGNETTE, président ; le chevalier DE GHELLINCK D'ELSE-
GHEM, le baron DE MÉVIUS, DE PIERPONT SURMONT DE VOLSBERGHE,
DESWAERT, DUBOIS, DUPLICY, GUYAUX, LEFEBVRE, SPILLEMAECKERS,
VANDERICK et WITTEMANS.

I

Par M. DU BOIS, sur la demande du sieur SOLOMONIK, Faïvich-Tankhoum-
Navtaliév.

MESSEIERS,

Le sieur Solomonik, né à Vitebsk (Russie), le 7 juillet 1892, sollicite la naturalisation.

Il habite la Belgique depuis le 7 septembre 1911 et exerce à Overpelt (Limbourg), la profession d'ingénieur.

Il a épousé une femme d'origine russe. Un enfant, né en Belgique, est issu de cette union.

Le 4 août 1914, il s'est engagé dans l'armée belge comme volontaire de guerre. En 1916, il est promu au grade de sous-lieutenant. Il est titulaire de la croix de chevalier de l'ordre de Léopold pour faits de guerre et de la croix de guerre.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 juin 1924, par 95 voix contre 36.

Votre Commission constate que le sieur Solomonik remplit toutes les conditions légales requises pour obtenir la grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement.

II

Par M. DU BOIS, sur la demande du sieur DE KAT, Anne.

MESSIEURS,

Le sieur de Kat, né à Delft (Pays-Bas), le 1^{er} mai 1881, sollicite la naturalisation.

Il habite la Belgique depuis 1904 et est artiste-peintre à Ixelles (Brabant).

Il a été exempté du service militaire en Hollande. En août 1914, il s'est engagé comme volontaire de guerre dans l'armée belge et a fait toute la campagne. Il est titulaire de six chevrons de front, de la médaille militaire pour action d'éclat, de la croix de guerre et des médailles commémoratives.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 juin 1924, par 109 voix contre 22.

Votre Commission constate que le sieur de Kat remplit toutes les conditions légales requises pour obtenir la grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement.

III

Par M. DU BOIS, sur la demande du sieur TOBIANSKY, Louis-Georges.

MESSIEURS,

Le sieur Tobiansky, né à Königsberg (Allemagne), de parents russes, le 17 mai 1876, sollicite la naturalisation.

Il a résidé en Belgique depuis son enfance jusqu'en 1903. Parti à cette époque en Russie, il est venu s'engager dans les rangs de l'armée belge en novembre 1914. Il avait antérieurement satisfait aux obligations du service militaire en Belgique.

Actuellement il exerce à Saint-Gilles-lez-Bruxelles la profession d'ingénieur. Il a épousé une femme d'origine française et est père de trois enfants.

Il est décoré de la croix de guerre, de la médaille du Roi Albert et des médailles commémoratives.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 12 juin 1924, par 103 voix contre 28.

Votre Commission constate que le sieur Tobiansky remplit toutes les conditions légales requises pour obtenir la grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement.

Le Président,
CH. MAGNETTE.